



Commune de  
MINIAC-MORVAN



# **SAMI**

**Vacances ETE 2019**



**Du Lundi 15 Juillet au  
Vendredi 02 Août 2019**



Le Service Enfance Jeunesse de Miniac Morvan met en place durant les vacances scolaires des activités à destination des collégiens et lycéens à travers son secteur Ado : **SAMI (Secteur Ados Miniac morvan)**.

Ces activités encadrées par un éducateur sportif et des animateurs de la commune proposent des rendez-vous durant les vacances.

**Les activités** sont spécifiques aux collégiens et lycéens, et nous vous proposons des activités sportives, piscine, cinéma, bouée tractée, paintball, Cobac-parc, accrobranche, trampoline parc ...

**Des accueils libres et gratuits** sont également organisés à la salle des associations pour partager jeux de société, babyfoot, discussions... autour d'une cafet' spécialement prévue pour vous. Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans le planning.

**Les inscriptions se font sur le portail famille de Miniac-Morvan.**

**<https://miniac-morvan.portail-familles.net/>**

Durant ces vacances, SAMI propose des activités :

- Bouée Tractée
- Paintball
- Cobac-parc
- Accrobranche
- Trampoline Parc



Venez nombreux !

**TARIFS SECTEUR ADO 2018/2019**

	Ado Commune	Ado Hors commune
<b>Tarif A</b>	1€	1€
<b>Tarif B</b>	2€	2€
<b>Tarif C</b>	7 €	9 €
<b>Tarif D</b>	14 €	16 €
<b>Tarif E</b>	5 €	7 €
<b>Premium</b>	25 €	27 €

**Nouveau****TARIFS CAFET'**

Boisson chaude	Unité	0.50€
Canette de soda	Unité	1 €
Barre chocolatée, gâteau...	Unité	0.50€

## **Réservations et renseignements**

Les inscriptions se font sur le portail famille à partir du **Mercredi 05 Juin 2019**.

→ <https://miniac-morvan.portail-familles.net/>

### Rappel des modalités d'annulation :

1. Date butoir d'annulation du mini-séjour → 1 juillet à 9h
2. Date d'annulation des activités à partir du 15 juillet jusqu'au 2 Aout → 8 juillet à 9h

Afin de ne pas être facturée, toute absence et/ou annulation d'une activité réservée au préalable sur le Portail Familles doit répondre aux motifs valables suivants :

- Maladie ou hospitalisation du jeune (certificat médical)
- Déménagement (justificatif)
- Mutation professionnelle (justificatif de mutation)
- Décès du jeune ou d'un membre du foyer (certificat de décès)



Dans le cas contraire, la facturation sera opérée.

L'ensemble de ces justificatifs doit être fourni au SEJ (Service Enfance Jeunesse) en amont si possible, et au plus tard sous 8 jours ouvrés.

**Toute inscription, après la date de clôture, sera acceptée sous réserve de places disponibles.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le SEJ (**S**ervice **E**nfance **J**eunesse) par téléphone au 02.99.58.02.82 ou par mail : [ado12-17@mairie-miniac-morvan.fr](mailto:ado12-17@mairie-miniac-morvan.fr)

*Direction : Cyril PESTEL 06.71.94.77.84*

**L'adhésion est de 10 euros pour la période septembre 2018/septembre 2019**  
**(Facturé dès la première présence)**

